

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TIP TOP CLEAN UP

#### Art.-No.

593 2252, 593 2253, 593 2254, 593 2255

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Gel pour le nettoyage des mains

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 63  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 0

#### Fournisseur

Société: Rema Tip Top Vulc-Material AG  
Rue: Birmensdorferstrasse 30  
Lieu: CH 8902 Urdorf  
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282  
Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299  
e-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch

Toxikologisches Informationszentrum Schweizer Notfalldienst

Freiestraße 16

CH-8028 Zürich

Tel. 044 251 51 51

Notrufnummer (24h): 145

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Phrases R:

Inflammable.

#### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02



#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.



- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale et nationale.

### Conseils supplémentaires

Le produit est exclu de l'obligation d'étiquetage selon la législation européenne sur les substances chimiques et la Kosmetikverordnung (législation autrichienne sur la commercialisation des produits cosmétiques)/la directive sur les produits cosmétiques.

### 2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

#### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
200-578-6	Éthanol	35 - 40 %
64-17-5	F - Facilement inflammable R11	
603-002-00-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319	
01-2119457610-43		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

#### Information supplémentaire

Les limites de concentration spécifiques

ETHANOL: H319 > 50%

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin.

#### Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

#### **Information supplémentaire**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Maintenir une ventilation et une extraction d'air convenables au poste de travail.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Éviter le contact avec des yeux.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger contre la radiation solaire direct.

Température de stockage recommandée : < 35 °C

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

#### **Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des agents oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Gel pour le nettoyage des mains

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	gel
Couleur:	Bleu
Odeur:	Odeur d'alcool
pH-Valeur (à 20 °C):	6,5
Point de fusion:	< 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 78 °C
Point d'éclair:	> 21 °C
Limite inférieure d'explosivité:	3,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	15 vol. %
Pression de vapeur: (à 20 °C)	59 hPa
Densité (à 20 °C):	0,97 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Partiellement miscible



---

Température d'inflammation:	425 °C
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	200000 mPa·s
Dangers d'explosion:	Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.
Teneur en solvant:	< 40 %

## **9.2. Autres informations**

\*) Éthanol

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

### **10.4. Conditions à éviter**

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

### **10.5. Matières incompatibles**

Oxydants.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

#### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

#### **Expériences tirées de la pratique**

#### **Observation diverses**

Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques .

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses  
Le déchet spécial

#### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyaables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU:

UN1170

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

#### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Catégorie de transport:

3

N° danger:

30

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:**

UN1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:**

UN 1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ETHANOL SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3



Marine polluant:

No

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

EmS:

F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:**

UN1170

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Y344 / 10 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

366

IATA-Quantité maximale (cargo):

220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.



#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): < 40 %

##### **Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Teneur en COV (OCOV): 35 - 40%

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

#### **Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

10 Inflammable.

11 Facilement inflammable.

#### **Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)



Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REMA TIP TOP AG

Date de révision: 23.04.2014

Numéro de révision: 2,0



**TIP TOP CLEAN UP**

00156-0371

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*